

## nettoyant pour pare-brise hiver

SECTION 1: Identification de la substance/mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : nettoyant pour pare-brise hiver / Scheibenreiniger Winter

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

SU22 - Usages professionnels : Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)

Catégories de produits

PC35 - Détergents et produits de nettoyage (y compris les produits à base de solvants)

1.2.1 Détails concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Weber AG

Felsenaustrasse 32

7000 Chur

Telefono: +41 81 286 16 16

info@weberprevost.ch

Sito web: www.weberprevost.ch

Téléphone: +41 77 510 72 85



1.3 Numéro d'urgence : 145 - Tox Info Suisse

**SECTION 2: Identification des dangers** 

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classe de danger : liquides inflammables

Catégorie : 2

Classe de danger : Flam. Liq. 2

Mention de danger : H225

L'explication des abréviations se trouve à la section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Mot de signalisation: Danger

Pictogrammes: GHS02, GHS07



Mentions de danger

**H225**: Liquide et vapeurs très inflammables

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

H302: Nocif en cas d'ingestion.

P102 : Tenir hors de portée des enfants



P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P235 : Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder au frais

P301 : En cas d'ingestion, rincer la bouche

P312 : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des

déchets dangereux

# 2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants** 

## 3.2 Mélanges

CAS n°: 64-17-5

Ingrédient : Éthanol >25% <60%

Classification: Flam. Liq. 2 / H225

CAS n°: 107-21-1

Ingrédient : Éthylène glycol >10% <25%

Classification: Flam. Liq. 2 / H225

La formulation complète des phrases mentionnées ici se trouve à la section 16.

Impuretés dangereuses : Aucune connue

**Tensioactifs / Parfums / Colorants : <5%** 

**SECTION 4: Premiers secours** 



Inhalation: Assurer une ventilation fraîche

Contact avec la peau: Aucune mesure particulière nécessaire

Contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact, rincer les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, maintenir les paupières ouvertes, consulter un médecin par précaution

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si nécessaire

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu

4.3 Indications des soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires

**Aucune connue** 

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie** 

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone (CO2), de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau direct

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de nettoyage peuvent augmenter la pression sous les conditions de feu, avec des risques d'explosion et d'inflammation.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau pulvérisée pour refroidir.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle



# 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Risque de glissade. Suivre les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter l'infiltration dans les égouts ou les eaux souterraines. Éliminer les eaux usées contaminées.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour les grandes quantités, notifier les autorités locales.

Ne pas rejeter dans les égouts.

Pour les petites quantités, essuyer avec un matériau absorbant.

Pour les grandes quantités, utiliser du sable ou un liant universel et éliminer dans des conteneurs appropriés.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Lutte contre l'incendie : voir section 5.

Équipement de protection individuelle : voir section 8.

Matériaux incompatibles : voir section 10.

Informations sur l'élimination : voir section 13.

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Bien aérer les zones.

Interdiction absolue de fumer, éloigner des sources d'inflammation.



# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient hermétiquement fermé.

Protéger de la lumière directe du soleil, des températures supérieures à 30 degrés.

Conserver en position verticale et maintenir fermé.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Éthanol

**Source: SUVA** 

CAS nº: 64-17-5

**Identification: MAK** 

**Valeur MAK : 960 mg/m³ - 500 ppm** 

Valeur limite de courte durée : 1000 mg/m³ - 1920 ppm

#### Éthanol

**Source: SUVA** 

CAS nº: 107-21-1

**Identification: MAK** 

Valeur MAK: 26 mg/m<sup>3</sup> - 10 ppm

Valeur limite de courte durée : 52 mg/m<sup>3</sup> - 20 ppm

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Toujours bien ventiler.** 



Mesures de protection individuelle : porter une protection appropriée pour la peau et les yeux (blouse de laboratoire, bonnet, gants, chaussures de sécurité, lunettes de protection).

Se laver régulièrement les mains à fond et utiliser une crème pour la peau.

Éviter le contact avec les yeux.

Contrôle de l'exposition environnementale : Aucune mesure particulière.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect : liquide** 

Couleur: bleu

Odeur: citron

pH: 7,6

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition/plage d'ébullition : non déterminé

Point d'éclair : supérieur à 20 °C

Vitesse d'évaporation : non déterminée

Inflammabilité: non déterminée

Limites d'explosion : non déterminées

Pression de vapeur : non déterminée

Densité de vapeur : non déterminée

Densité relative : 0,8 g/m³

Solubilité dans l'eau : miscible/completement soluble

Coefficient de partition n-octanol/eau : non déterminé

Température d'auto-inflammation : non déterminée

Température de décomposition : non déterminée

Viscosité : non déterminée

Propriétés explosives : aucune



Propriétés oxydantes : aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse lors du stockage et de la manipulation conformes. Risque d'inflammation.

# 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.4 Conditions à éviter

Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et de la lumière du soleil.

# 10.5 Matières incompatibles

Aucune matière incompatible connue.

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

## Toxicité aiguë

Aucun effet nocif pour la santé connu.

Irr



itation/corrosion cutanée

Aucune irritation cutanée connue.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Un contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Pas de données disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** 

Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Pas de données disponibles.

Danger par aspiration

Pas de données disponibles.

#### **SECTION 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

Pas de données disponibles.

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

## 12.4 Mobilité dans le sol



Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination** 

Éliminer conformément aux règlements locaux et nationaux dans un centre de traitement des déchets autorisé.

**SECTION 14: Informations relatives au transport** 

Les règlements concernant les marchandises dangereuses (ADR) doivent être respectés.

ADR/RID/ADN: UN 1170

Nom d'expédition : ÉTHANOL

Classe: 3

Groupe d'emballage : II

Étiquette de danger : 3

Code de classification: F1

Numéro d'identification du danger : 33

Quantité limitée : 1 L

Quantité exemptée : E2

Code de restriction en tunnel : D/E

**SECTION 15: Informations réglementaires** 



15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange Soumis à la réglementation sur les COV en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité des substances Aucune information disponible.

#### **SECTION 16: Autres informations**

#### **Abréviations**

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

**CAS: Chemical Abstracts Service** 

**H225**: Liquide et vapeurs très inflammables

MAK : Valeur limite d'exposition moyenne pondérée

**PPM: Parties par million** 

**PPT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique** 

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des

marchandises dangereuses

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable